



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HAUTE MAURIENNE VANOISE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le 25 janvier à 18h30, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni à la salle de réunion de la mairie de Val-Cenis Termignon sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président.

La convocation a été envoyée en date du 20 janvier 2022.

Prénom Nom	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Elisabeth BLANC		X	
Jean-Marc BUTTARD	X		
François CAMBERLIN	X jusqu'à 20 heures		
Humberto FERNANDES	X		
Hervé GOMES-LEAL	X		
Cosimo LOTESORIERE	X		
Jocelyne MARGUERON		X	Maryvonne ROBIN
Laure MAURETTE		X	Jean-Claude RAFFIN
Denise MELOT	X		
Jacqueline MENARD		X	
Daniel PERSONNAZ	X		
Jean-François PIAT	X		
Jean-Claude RAFFIN	X		
Maryvonne ROBIN	X		
Fabienne SACCHI	X		
Christian SIMON		X	
Thierry SOULIER		X	

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Vice-président ouvre la séance et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il est proposé de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- **Tarif mensuel de location de logements extérieurs à la résidence autonomie suite demande de regroupement des 2 logements existants**

1 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Vice-président rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil d'administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le président peut adjoindre à ce ou ces secrétaire (s) un ou plusieurs auxiliaire (s) pris en dehors de l'assemblée, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du compte-rendu de la séance.

Monsieur le Vice-président propose de continuer par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Madame Denise MELOT pour cette séance.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Madame Denise MELOT en qualité de secrétaire de la séance du Conseil d'administration du 25 janvier 2022.

• Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 24 novembre 2021

Monsieur le Vice-président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2021.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2021.

2 – DEVELOPPEMENT – PROJETS

• Analyse des Besoins Sociaux

Les 1ers résultats extraits de l'enquête menée auprès de la population sur l'automne 2021 sont présentés en séance.

Un calendrier de travail actualisé pour la suite de la démarche est également proposé.

La présentation faite en séance est jointe en annexe au présent compte-rendu.

• Enfance Jeunesse

Présentation des objectifs d'un audit organisationnel et du projet de cahier des charges pour choix d'un prestataire

Sont présentés en séance les objectifs et les missions demandées dans le cadre d'un audit organisationnel avec formulations de préconisations opérationnelles concernant l'organisation des accueils Enfance Jeunesse et le fonctionnement interne du Pôle Enfance Jeunesse.

En effet, suite à la fusion des intercommunalités en 2017, au transfert de compétences Action Sociale et à la création du CIAS HMV en 2019, le Pôle Enfance Jeunesse actuel du CIAS HMV a dû s'adapter régulièrement pour réorganiser les accueils, son fonctionnement interne. Après diverses évolutions, tout en s'appuyant sur l'existant, le Pôle Enfance Jeunesse souhaite bénéficier d'un appui extérieur pour analyser en profondeur l'organisation des accueils et l'organisation interne du Pôle dans sa globalité pour

- en garantir l'efficacité, la cohérence et la coordination au regard des besoins du territoire et des familles – dans un souci aussi d'attractivité du territoire en termes de services proposés
- faciliter la direction, la gestion technique et administrative quotidienne des accueils tout en respectant la réglementation des accueils collectifs de mineurs
- optimiser les moyens et les coûts à disposition
- être en capacité d'étudier et de suivre l'évolution des besoins et de proposer de nouvelles actions sans mettre le service en difficultés de fonctionnement courant.

Il est précisé qu'un Comité de Pilotage sera constitué pour assurer le suivi de la mise en œuvre de cet audit. Une information sera transmise très prochainement aux membres du conseil d'administration pour s'inscrire au sein de ce comité. Le cahier des charges techniques complet sera alors transmis aux membres du conseil d'administration intéressés.

Il est rappelé la nécessité de connecter impérativement cet audit et les préconisations qui vont en découler aux capacités financières du CIAS HMV pour les prochaines années.

Interrogations également sur la plus value à apporter par des prestataires extérieurs compte tenu de la bonne appropriation/connaissance du fonctionnement par les équipes actuelles de coordination (appui/regard extérieur nécessaire mais qui ne doit pas déboucher sur de la frustration pour les agents et les élus).

La présentation faite en séance est jointe en annexe au présent compte-rendu.

- **Information et échanges**

Le Conseil d'administration est informé de divers projets et réflexions en cours dont :

Organisation opérationnelle du CIAS HMV

- **Pôle Personnes âgées et Pôle Cuisine centrale**

La nouvelle organisation du Pôle Personnes âgées et la création d'un Pôle Cuisine centrale est présentée en séance. Cette nouvelle organisation vient en lien avec la séparation budgétaire de la résidence autonomie Pré Soleil et des activités de la cuisine centrale ayant connu une forte évolution de production et de livraison de repas à destination de structures et services extérieurs à la résidence autonomie en 2021.

En outre, cette nouvelle organisation, avec le renforcement des missions des coordinatrices de la résidence, doit permettre à la responsable de ces deux pôles d'allouer du temps de travail sur les problématiques stratégiques.

- **Etat des lieux Fonctionnement courant Résidence autonomie et Cuisine centrale**

Un point est fait sur le fonctionnement actuel de ces services : organisation, recrutements, animations de la résidence,

Un état financier du Pôle Cuisine Centrale, suite aux évolutions de production, en lien avec la définition d'une nouvelle politique tarifaire à mettre en place pour 2022, sera présenté lors du débat d'orientation budgétaire et vote des budgets 2022.

Enfance Jeunesse

- **Lancement Enquête Jeunesse**

En lien avec la démarche de l'audit organisationnel et les futures conventions d'objectifs et de financements avec les partenaires institutionnels à compter de 2023, le service Jeunesse, en lien avec la Structure Information Jeunesse, travaille à la mise en place d'une enquête à destination des jeunes de 11 à 17 ans du territoire.

L'enquête portera à la fois sur le service Jeunesse en lui-même mais plus particulièrement sur les besoins, attentes et difficultés des jeunes quant à leur vie quotidienne et leurs pratiques du territoire – hors structures et accueils Jeunesse – en termes d'activités, loisirs, transport, accompagnement, commerces...

Cette enquête permettra de compléter les données issues de l'enquête Analyse des Besoins Sociaux (sur le public Jeunes), l'enquête menée en 2019 sur le service Jeunesse même, ses activités et son fonctionnement et d'identifier l'opportunité de lancer la réflexion sur la mise en place d'une carte/pass Jeunes spécifique au territoire et en partenariat avec les socioprofessionnels. Ce projet avait été identifié dans les contrats Enfance Jeunesse et Territorial Jeunesse 2019/2022 mais n'a pas été engagé à ce jour.

Aux membres du CA volontaires, le projet de questionnaire sera transmis courant mars pour avis, compléments.

- Chantiers Jeunes 2022

Suite à la fin en 2021 du chantier jeunes pluri annuel de peinture des étages à la résidence autonomie Pré Soleil, un appel a été lancé au sein des services de la CCHMV et du CIAS pour identifier de nouveaux chantiers potentiels à proposer aux jeunes du territoire en lien et avec le pilotage de la Sauvegarde de l'Enfance. Des propositions ont été émises (Peinture murs extérieurs Gymnase des Terres Blanches, travaux en lien avec projet de valorisation du Petit Bonheur, ...).

En fonction des possibilités et conditions de mise en œuvre de ces propositions, si aucun ne peut être mis en place, un appel sera alors lancé aux communes du territoire.

- Journée Orientation du 8 mars 2022

En partenariat avec le Collège La Vanoise, l'animatrice de la Structure Information Jeunesse travaille à l'organisation d'une journée Orientation à destination des classes de 3^{ème}.

Le Collège s'est effectivement positionné sur le dispositif « bus de l'orientation », en partenariat avec la région AURA, la SIJ HMV et le CIO. Cette journée dédiée à l'information et l'orientation permettra de faire connaître des métiers du territoire HMV avec la mobilisation de professionnels du territoire dans le cadre de l'Espace Pro (dont notamment des élèves chargés de projets de la CCHMV).

Présentation détaillée de la démarche du Bus de l'Orientation

➤ 3 espaces sous forme d'ateliers modulaires pour accueillir les élèves



- Perspectives Périodes Ouverture des accueils Enfance Jeunesse Eté 2022

Le début des vacances scolaires est le Jeudi 07 juillet au soir.

Par rapport à ce calendrier, il est présenté les perspectives d'organisation et d'ouverture des différents accueils Enfance Jeunesse.

Jeunesse : ouverture du 07/07 au 26/08 sauf les week-ends

Camps proposés :

1^{er} camp = Du 28/06 au 01/07 - En accord avec le Collège et du fait de la fin des cours pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} établie au vendredi 24 juin ou lundi 27 juin au plus tard

2^{ème} camp = Du 22 au 26/08.

Enfance : Rappel : ouverture habituelle sur 6 semaines durant les étés (NB : *plannings annuels des animateurs prévus en fonction + nécessité de prise de congés également car interventions sur accueils périscolaires dès la rentrée*)

Accueil fermé le vendredi 8 juillet

Ouverture du 11/07 au 12 août + 29/30/31 août précédent la rentrée scolaire du jeudi 1er septembre 2022

Camps – dates à préciser

Lieux d'accueils et capacités encore à préciser

Accueil organisé sur La Norma ouvert habituellement 8 semaines de début juillet à fin août.

Transport Accueil de jour Alzheimer de Fourneaux

Un avis du conseil d'administration est sollicité sur les modalités d'organisation du transport Accueil de jour Alzheimer de Fourneaux pour des bénéficiaires résidant hors du territoire CCHMV.

Pour rappel, la CCHMV met à ce jour gracieusement à disposition le véhicule pour assurer le transport des personnes du territoire fréquentant l'accueil de jour. En effet, un partenariat est établi entre les Ateliers de Maurienne qui assure la prestation de chauffeur et d'accompagnant complémentaire le cas

échéant et France Alzheimer Savoie qui finance ces prestations par le biais du forfait transport prévu en lien avec les accueils de jour.

Suite à une demande de transport d'une personne habitant sur la CC Maurienne Galibier, il a été demandé à la CCHMV/CIAS si le véhicule pouvait être utilisé pour assurer le transport de personnes résidant hors du territoire CCHMV.

L'accueil de jour de Fourneaux est destiné à pouvoir accueillir également des personnes du nouveau canton de Modane. Un autre accueil existe sur St Jean de Maurienne, géré par le centre hospitalier.

Dans un souci d'équité et bonne répartition des prises en charge entre les collectivités, le conseil d'administration demande à vérifier auprès de la CC Maurienne Galibier si un accord est établi avec l'accueil de jour de St Jean par ailleurs pour le transport et l'accueil des personnes résidant sur son territoire et le cas échéant si un accord pourrait être envisagé pour une prise en charge de personnes en direction de l'accueil de jour de Fourneaux.

Un nouveau point sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

3 – ADMINISTRATION GENERALE

❖ Finances

• Tarif de location mensuelle Logements extérieurs Résidence autonomie

Suite à la demande de location et de regroupement des deux logements extérieurs à la résidence autonomie par le locataire occupant déjà un des logements, le conseil d'administration donne un accord de principe. A ce jour, le tarif de location de logement à destination de personnes extérieures à la résidence est fixé à 455 € mensuel toutes charges comprises quel que soit le logement. Un nouveau tarif de location doit cependant être défini afin d'être cohérent quant à la surface totale occupée. Le conseil d'administration propose pour établir le bail de location portant sur la location et le regroupement des 2 logements extérieurs à la résidence de définir et distinguer les montants suivants :

- Loyer 600 € mensuel + Charges : montant mensuel forfaitaire de 150 €

Pour cette location simultanée des deux logements représentant une surface totale d'environ 110m², un bail spécifique sera établi.

Le Conseil d'administration

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** les tarifs de location simultanée des deux logements extérieurs à la résidence autonomie Pré Soleil selon le loyer et le forfait de charges suivant :
Montant Loyer mensuel : 600 €
Montant Forfait mensuel de charges : 150 € ;
- **Précise** que ces montants seront revus annuellement selon l'index de révision annuel des loyers ;
- **Autorise** le Président à signer le bail de location en lien.

4 – Divers

M. Cosimo LOTESORIERE interroge les membres du CA sur les rôles des communes, CCAS, CIAS...ou autre structure concernant la possibilité de mettre à disposition une douche à destination des personnes sans domicile sur Modane en journée. Certaines personnes se tournent de manière informelle à ce jour vers la Croix Rouge mais celle-ci ne peut proposer l'accès en journée à toutes les personnes car cette solution n'est pas pérenne et viable. Sur Modane, à ce jour il est rappelé que l'accès à des sanitaires (douches précisément) est possible pour les personnes relevant de l'hébergement d'urgence et passant par le numéro d'appel 115. Seul ce contact permet selon les places disponibles un accueil de nuit avec douche sur le centre d'hébergement d'urgence de Modane géré par la Sasson. Il paraît difficile à ce jour de proposer autre solution en journée gérée par les communes ou le CIAS : nécessité de locaux disponibles, surveillance accès, médiation, ...

Fait à Modane, le 31 janvier 2022

Le Président.

C.SIMON

